Image not found or type unknown

Définition, rôle et enjeux du siège social des sociétés

Fiche pratique publié le **13/03/2021**, vu **5393 fois**, Auteur : Avocat en droit des affaires

Le siège social d'une société ne doit pas être confondu avec l'adresse de l'établissement. Le siège social est l'adresse juridique, l'établissement correspond au lieu d'exploitation de l'entreprise.

Le siège social d'une société ne doit pas être confondu avec l'adresse de l'établissement. En effet, **l'établissement correspond au lieu d'exploitation de l'entreprise tandis que le siège social est le lieu administratif et juridique de la société.**

Il faudra donc rappeler la définition du siège social (1.), son rôle et ses enjeux (2.) pour enfin savoir où il est possible d'installer le siège social d'une société (3.).

Plus d'information

Exprime Avocat

https://www.exprime-avocat.fr/

A lire sur le même thème :

Une société c'est quoi ?

Le siège social

La dénomination social

Droit des sociétés

Droit bancaire

Droit commercial

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés